



Payement de charge par les autres copropriétaires

Par **danlamente**, le **29/11/2010** à **18:07**

Bonsoir, une amie est copropriétaire à Montrouge. Une autre des copropriétaires ne paye pas ses charges depuis quelques temps. Les autres copropriétaires (sauf mon amie) acceptent de payer les charges pour elle. Le syndic de la copro a mis 2 fois en demeure mon amie de payer une partie des charges de la copropriétaire qui ne paye pas.

Ceci me paraît totalement surréaliste. Est-ce légal.

Merci pour votre réponse.

Par **Laure11**, le **29/11/2010** à **18:14**

Bonjour,

Dans une copropriété, si un propriétaire faillit au paiement des charges, ce sont les autres propriétaires qui se trouvent dans l'obligation de régler à sa place.

Il faut que le Syndic récupère les arriérés de charges (lettre recommandée AR, mise en demeure, et le tribunal si nécessaire).

Il ne faut pas que le Syndic laisse traîner...